

**Préfecture de l'Ardèche**

**Conseil départemental de l'Ardèche**

Direction territoriale de la protection  
judiciaire de la jeunesse  
Drôme-Ardèche

**Arrêté conjoint n° 2025-423 portant fixation des prix de journée au titre de l'année 2025 des services d'AEMO et AEMO R de l'Association Départemental pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de l'Ardèche (ADSEA 07)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles – livre troisième, notamment, les articles L. 312-1, L. 313-12, L. 314-1 et suivants ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles – partie réglementaire, livre troisième, notamment les articles R. 314-1 et suivants ;

**VU** le Code de la justice pénale des mineurs ;

**Vu** le Décret du 16 juillet 2025 portant nomination du préfet de l'Ardèche – M. TREVISANI Benoit ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet de l'Ardèche et du Président du Conseil Départemental en date du 20 avril 2018 portant extension de l'autorisation accordée à M. le Président de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes de l'Ardèche (ADSEA) pour la création de 75 places d'aide éducative en milieu ouvert ;

**VU** l'arrêté conjoint du 10 mai 2016 de M. le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat et de M. Le Président du conseil départemental de l'Ardèche portant autorisation de création de 30 places d'aide éducative en milieu ouvert à moyens renforcés ;

**VU** l'arrêté conjoint du 5 novembre 2018 de M. le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat et du Président du conseil départemental de l'Ardèche portant autorisation de création de 35 places d'aide éducative en milieu ouvert à moyens renforcés dans le sud du Département de l'Ardèche,

**VU** la dérogation à titre temporaire et exceptionnel pour l'exercice de 30 mesures supplémentaires sur l'année 2025 pour l'AEMO R,

**VU** le contrat pluriannuel d'objectif et de moyen conclu avec l'ADSEA 07 pour l'exercice des mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert dans le cadre judiciaire (AEMO), et pour les mesures d'Aide Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO R) 2024-2028

**VU** les propositions budgétaires et tarifaires transmises par l'institution gestionnaire de l'établissement ;

**CONSIDERANT** l'activité prévisionnelle retenue ;

**CONSIDERANT** la procédure contradictoire suivie ;

**Sur proposition conjointe** de Madame la directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la jeunesse Drôme Ardèche et de Madame la directrice générale des services départementaux.

## ARRETEMENT

**ARTICLE 1** : Les tarifs journaliers applicables à l'ADSEA à compter du 1er janvier 2025 :

Services	Dépenses nettes autorisées	Capacité financée	Activité (journées)	Dotation mensuelle applicable au 1er janvier 2025
AEMO	384 112,54€	75	27 375	32 009,38€
AEMO R	994 380,28€	95	34 675	82 865,02€

Ces dotations s'appliquent pour l'année 2025 et jusqu'à fixation du montant des dotations pour 2026.


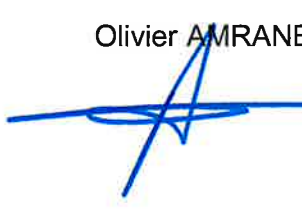
**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif gracieux ou hiérarchique ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 184 rue Duguesclin, 69003 Lyon.

**ARTICLE 3** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture, Madame la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Drôme-Ardèche et Madame la Directrice Générale des Services départementaux sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie dématérialisée sur le site internet du Département de l'Ardèche.

Fait à Privas, le **19 SEP. 2025**

Le Président du Conseil Départemental

Olivier AMRANE



Le Préfet

